2027

COUVERT BIODIVERSITE 2027

*Anciennement culture à gibier et jachère faune sauvage

Les Fédérations des chasseurs des Hauts-de-France fournissent des semences pour implanter des couverts favorables à la biodiversité. Ces mélanges diversifiés offrent des espaces de reproduction, de refuge et une ressource alimentaire précieuse pour la faune sauvage. Composés de plantes mellifères, graminées ou légumineuses, ils favorisent les insectes pollinisateurs et auxiliaires, les oiseaux et les petits mammifères.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS EN CONTRAT DE SERVICE

Pour participer au projet, renvoyez ce document complété et signé au verso à la fédération des chasseurs de votre département avant le :

28 FÉVRIER 2027

LISTE DES MÉLANGES :

cf. Tableau annexe

LUD	HER	FGG	M1	M2
Luzerne Dactyle	Herbacé	Grande Guerre	Mellifère 1	Mellifère 2

ACS	Sol	MMS	GRA	AUT
Avoine Chou Sarrasin	Soleil	Maïs Millet Sorgho	Grainier	Automne

Éligible Infrastructures Agro-Ecologiques (Jachères Environnement Faune Sauvage, bandes tampons, bordures...)

FINANCEMENT DE L'ACTION

Cette action de fourniture de semences de couverts biodiversité aux adhérents des Fédérations Départementales des Chasseurs s'inscrit dans le cadre du projet régional Cyn'Aménagements. Il est financé par la Région Hauts-de-France, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, dans les proportions suivantes :

- **Valeur réelle des semences : 87 € / ha**
- **Aide de la Région Hauts-de-France et de l'Ecocontribution : 100 %**

Dans la mesure où ces semences bénéficient d'un financement public, leur attribution s'accompagne d'exigences spécifiques. Ainsi, le projet d'implantation porté par le bénéficiaire doit respecter un cahier des charges précis, dont les modalités et engagements sont détaillés au verso de ce document.

CONTACT : RUDY KARBOWNICZEK, coordinateur petit gibier

☎ **06.79.72.34.58**

✉ **petitgibier@fdc60.fr**

CONTRAT DE FOURNITURE DE SEMENCES DE COUVERTS ENTRE :

L'ADHÉRENT

N° Territoire .....
NOM Prénom .....
Adresse .....
Code Postal .....
Commune .....
Mail .....
Tel .....

L'EXPLOITANT ET/OU LE PROPRIÉTAIRE

NOM Prénom .....
N° SIRET .....
N° PACAGE .....
Adresse .....
Code Postal .....
Commune .....
Mail .....
Tel .....

ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'OISE

Représentée par son président Guy Harle d'Ophove - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque, 60603 Clermont Cedex

1. OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet l'amélioration du territoire de l'adhérent via le semis de couverts biodiversité favorisant la faune sauvage et plus largement la biodiversité. En contrepartie, l'année du semis uniquement, la Fédération fournira des semences pour les surfaces indiquées dans le tableau ci-dessous, dans la limite des conditions ci-après. Cette dotation correspond à une subvention de 87 €/ha de la Région Hauts-de-France et de l'Ecocontribution (OFB et FNC).

2. ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT ET/OU DE L'EXPLOITANT

Les parties s'engagent à :

- Maintenir les couverts en bon état fonctionnel pendant la durée minimale indiquée, propre à chaque mélange (cf. tableau annexe), à compter de la date de semis ;
- Respecter les conditions d'implantation et de gestion prévues (respect des densités de semis, implantation en bandes ou en petites parcelles, pas d'utilisation de produit phytosanitaire, **interdiction de broyage ou d'entretien mécanique entre le 15/03 et le 31/08***...) ;
- Implanter les semences en milieu naturel non clos. Les terrains concernés par l'activité commerciale de chasse, l'élevage de gibier ou les enclos de chasse ne peuvent prétendre à bénéficier du contrat ;
- Ne pas utiliser ni valoriser les produits issus des couverts ;
- Ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits, nationaux ou européens. Ne pas cumuler cette aide avec celle d'un PCAE, d'un PSE ou d'une MAEC ;
- Détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'aménagement, pendant 5 années après la réception des semences ;
- Déclarer l'ensemble des implantations au titre de la PAC pour les personnes soumises à déclaration ;
- Se soumettre à l'ensemble des contrôles qui pourraient résulter de l'octroi de l'aide ;
- Respecter la réglementation en vigueur, les conditions du régime des aides de minimis agricoles et ne pas dépasser le plafond réglementaire.

Fournir à la FDC une carte de localisation des surfaces implantées.

* sauf en cas de nécessité justifiée (raison sanitaire, lutte contre une espèce envahissante), après information de la FDC et dans le respect de la réglementation.

3. SITUATION DES PARCELLES ET SURFACES ENGAGÉES

Commune d'implantation	N° de parcelle cadastrale	Code mélange (cf. tableau annexe)	Surface (ha)	Semis de printemps / d'automne

Les signataires de ce contrat s'engagent à avoir pris connaissance et respecter les termes du cahier des charges.

Fait à .....
Le ...../...../.....

Signature adhérent	Signature exploitant

En cas d'irrégularités ou de non-respect des engagements, le remboursement par l'adhérent des sommes engagées pourra être exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur. La fourniture de plants est effectuée sous réserve de l'accord de la fédération des chasseurs. Tout refus n'a pas à être justifié.

ACCEPTATION PAR LA FDC

Le ...../...../.....
Signature

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS HAUTS-DE-FRANCE

LISTE DES COUVERTS ET LEURS ITINÉRAIRES TECHNIQUES

Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, Interdiction de broyage ou d'entretien mécanique entre le 15/03 et le 31/08

Code	Couvert	Intérêt	Densité de semis	Implantation et engagement (dates de semis au plus tard et de destruction au plus tôt)		Pérénité potentielle	Conseils
				Couvert de printemps	Couvert d'automne		
LUD	Dactyle, Luzerne	Nidification, Refuge	15 kg/ha	du 15/04/2027 au 15/02/2028	du 15/10/2027 au 15/10/2028	4 à 5 ans	
HER	Fétuque, Phacélie, Trèfle de Perse, Trèfle violet	Erosion, Insectes	20 kg/ha	du 15/04/2027 au 15/02/2028		4 à 5 ans	
FGG	Bleuet, Centaurée bleue, Centaurée rouge, Coquelicot, Phacélie, Trèfle incarnat, Trèfle violet	Nidification, Insectes	17 kg/ha	du 15/04/2027 au 15/02/2028	du 15/10/2027 au 15/10/2028	2 à 3 ans	Il est conseillé d'associer ces mélanges à une céréale (blé, triticale, orge de printemps), afin d'améliorer la qualité du couvert (50% / 50%)
M1	**Mellifère 1 :** Bourrache, Luzerne, Mélilot, Phacélie, Pois, Radis fourrager, Sainfoin, Trèfle incarnat, Trèfle violet	Nidification, Insectes, Erosion	15 kg/ha	du 15/04/2027 au 15/02/2028	du 15/10/2027 au 15/10/2028	2 à 3 ans	
M2	**Mellifère 2 :** Bourrache, Mauve, Luzerne, Mélilot, Phacélie, Sainfoin, Trèfle blanc, Trèfle de perse, Trèfle incarnat	Nidification, Insectes, Erosion	20 kg/ha	du 15/04/2027 au 15/02/2028	du 15/10/2027 au 15/10/2028	2 à 3 ans	
ACS	Avoine, Chou, Sarrasin	Grains	20 kg/ha	du 31/05/2027 au 15/02/2028		1 an	Conseillé sur 2 ans
SOL	**Soleil :** Phacélie, Sarrasin, Tournesol, Trèfle incarnat	Insectes, Grains, Refuge	20 kg/ha	du 31/05/2027 au 15/02/2028		1 an	
MMS	Maïs, Millet, Sorgho	Grains	50 000 grains + 5 kg/ha	du 31/05/2027 au 15/02/2028		1 an	
GRA	Millet, Moha, Sarrasin, Sorgho, Tournesol	Grains, Refuge	20 kg/ha	du 31/05/2027 au 15/02/2028		1 an	
AUT	Trèfle incarnat, Luzerne, Sainfoin, Mélilot jaune, Trèfle violet, Phacélie, Radis fourrager anti-nématode, Triticale	Nidification, Insectes, Grains, Erosion, Refuge	45 kg/ha		du 15/10/2027 au 15/10/2028	1 à 3 ans	

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, OFB, Fédération Nationale des Chasseurs, Région Hauts-de-France

CHASSEURS DE L'OISE FÉDÉRATION